

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

SEANCE DU SAMEDI 13 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize juin à 18h, les membres du Conseil d'Administration du CIAS se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 05 juin 2026	Date d'affichage : 6 juillet 2026
Membres en exercice : 16	Membres présents : 8
Procurations :	Nombre de votes : 8
Pour : 8	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - DURASTANTI Jules-François GIULY Martin - MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI FILIPPI Ghislaine - POITAU PAOLINI Ivan - TADDEI Laurence

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES :

MEMBRES ABSENTS :

OBJET : VOTE DU CFU 2025

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corinne ANGELI, membre du Conseil d'Administration, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.123-4 et suivants, L.1612-12, L.1612-13, L.2311-1 et suivants, et les dispositions applicables aux établissements publics administratifs ;
- Le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions relatives aux Centres Intercommunaux d'Action Sociale ;
- Le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 relatif à la mise en œuvre du Compte Financier Unique ;
- Le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public assignataire ;

CONSIDÉRANT :

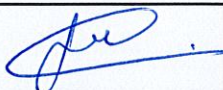
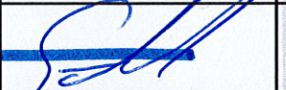
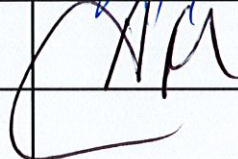
- Que le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public ;
- Que le Président du CIAS, en sa qualité d'ordonnateur, se retire de la séance et ne prend pas part au vote conformément aux règles de déontologie et de sincérité budgétaire ;

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

✓ **DÉCIDE**

- **D'approuver** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 joint en annexe.

OBJET : Vote du CFU 2025

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
JURASTANTI	x					
Rivky	x					
GIACCHI	x					
THYER	x					
PIETRI	x					
BOU PAOLINI	x					
MATEOS	x					
PAOLINI	x					
Alessandri Aty	x					

NOMBRE DE VOTANTS :

POUR :

CONTRE :

NULS :

ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,
Le Président du conseil d'administration,